



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Carte unique pour les plaisanciers

Question écrite n° 18339

Texte de la question

Mme Anne-Laure Babault interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité, sur une possible harmonisation des cartes portuaires proposées aux plaisanciers. En effet chaque secteur propose une carte afin que les plaisanciers puissent bénéficier de point d'ancrage ou de nuit gratuite. Elles sont proposées soit après achat, soit gratuitement avec une validité variable. Pour prendre un exemple local, dans le secteur de La Rochelle, cette carte est limitée en nombre et n'est pas valable dans les petits ports des alentours. Serait-il possible d'harmoniser ce système en proposant une carte unique, non seulement au niveau d'un territoire mais aussi au niveau d'une façade littorale ? Il y aurait ainsi, concernant le territoire hexagonal, trois cartes correspondant aux façades maritimes et l'on pourrait imaginer un système similaire pour chaque zone ultra-marine. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Babault](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18339

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Mer et biodiversité](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4379

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)